

**Extrait du
Procès-verbal de la séance du comité exécutif
de la Ville de Terrebonne
tenue le mercredi 12 décembre 2018 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville.**

CE-2018-1444-REC PLAN D'ACTION / PERSONNES HANDICAPÉES / 2018-2019

ATTENDU la Politique « Vivre ... tous ensemble » regroupant les familles, les aînés et les personnes handicapées adoptée par la Ville de Terrebonne le 13 mai 2013;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne, en vertu de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, est tenue de déposer auprès de l'Office des personnes handicapées du Québec un plan d'action annuel;

ATTENDU QUE l'Office des personnes handicapées du Québec a accepté que la Ville de Terrebonne produise un plan d'action couvrant deux (2) ans, dont l'année 2018 rétroactivement;

ATTENDU le premier plan d'action 2014-2017 de la Politique « Vivre ... tous ensemble » de la Ville de Terrebonne adoptée le 9 septembre 2013;

ATTENDU QUE le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées de la Ville de Terrebonne pour les années 2018-2019 a été déposé à la commission du développement social et communautaire;

ATTENDU la recommandation numéro CSOC-2018-1205/01 de la commission du développement social et communautaire concernant le dépôt du « Plan d'action à l'égard des personnes handicapées de la Ville de Terrebonne pour les années 2018-2019 » ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission du développement social et communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le « Plan d'action 2018-2019 de la Ville de Terrebonne à l'égard des personnes handicapées ».

QUE le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées de la Ville de Terrebonne, années 2018-2019, soit diffusé via le site internet de la Ville de Terrebonne.